Conseil municipal 22 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 novembre à 14h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Palluel, Maire.

Etaient présents, M. PALLUEL Maire et 9 membres
Absents : Joël RICHARD, Fabienne TOULAN, Thierry ROLLAND
Ont donné procuration : Joël RICHARD à Marie Noëlle MINIOU
Secrétaire de séance : Mickaël GRÜNWEISER

I° Attribution des marchés
- Auberge de Jeunesse (4 derniers lots)

Les quatre derniers lots, qui étaient infructueux ont été attribués.
-Lot n° 2 Charpente bardage
Le maître d'œuvre propose d'attribuer ce lot à l'entreprise LALOUER-BOUCHER pour un montant de 28 027,04 € HT
- Lot n° 3 Couverture
Le maître d'œuvre propose d'attribuer ce lot à l'entreprise ACO est retenue pour un montant de 60 008,64 € HT + l'option repointage des voliges pour 2 449,45 € HT (total 62 458,09 € HT)
- Lot n° 5 menuiseries intérieures
Le maître d'œuvre propose d'attribuer ce lot à l'entreprise LALOUER- BOUCHER pour un montant de 12 851,41 € HT + une option de 735,90 € HT pour le changement des béquilles des portes. (total 13 587,31 € HT)
- Lot n° 6 cloisons isolation
Le maître d'œuvre propose d'attribuer ce lot à l'entreprise LALOUER- BOUCHER pour un montant de 14 196,82 € HT
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce choix d'attribuer les lots 2, 5 et 6 à l'entreprise LALOUER-BOUCHER et le lot 3 à l'entreprise ACO

Récapitulatif du marché

LOTS		*ESTIMATION AVP en € HT*	ENTREPRISES	Offre + option € HT
1	Gros-œuvre / Démolitions / Terrassements	41 800,00	SCOP Lalouer Boucher	55 000,00
2	Charpente / Bardage	12 000,00	SCOP Lalouer Boucher	28 027,04
3	Couverture*	56 800,00	ACO	62 458,09
4	Menuiseries extérieures*	68 600,00	SCOP Lalouer Boucher	59 374,20
5	Menuiseries intérieure*	12 100,00	SCOP Lalouer Boucher	13 587,31
6	Cloisons-Isolation	10 000,00	SCOP Lalouer Boucher	14 196,82
7	Revêtements de sols	30 200,00	LE TEUFF	32 185,50
8	Plomberie / Sanitaire	12 000,00	PULSAT Ouessant	12 230,00
	Option ECS Thermodynamique	17 000,00		10 670,00
9	Chauffage / Ventilation / Électricité	42 600,00	PULSAT Ouessant	37 510,00
10	Peinture/ ITE	134 600,00	Peinture Européenne	86 596,02
11	Traitement des bois	12 300,00	Santé Bois	12 270,00
	TOTAL TOUS CORPS D'ETATS	***450 000,00***		**424 104,98**
	marge erreur estimation +/- 5%	472 500,00		

- Marché salle polyvalente

- Choix d'un prestataire Assurance dommage-ouvrage

Une consultation d'assurance portant sur un lot unique Dommages-Ouvrages a été lancée auprès de 3 prestataires assureurs le 04 septembre 2018.
Une seule société a remis une offre à la SAFI avant la date butoir de remise des offres fixée le 25 septembre 2018 à 16 h 00.
VU le rapport d'analyse des offres établi par la SAFI,
Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- **D'attribuer le marché d'assurances de construction - Dommage Ouvrage sans option CNR à GRAS SAVOYE pour un montant de 12 881,41 € HT soit 14 090,74 € TTC (dont 50 € de frais de GS).**
- **D'autoriser la SAFI à signer le marché d'assurances de construction – Dommage Ouvrage au nom et pour le compte de la Mairie d'OUESSANT et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.**

- Avenants aux marchés de travaux

Lot 7 – Menuiseries intérieures : Entreprise TRUPEL - AVENANT N° 1

Modifications :

- Elargissement de la porte d'accès à la salle de réunion

Montant initial du marché	57 694,20 € HT
Avenant n° 1 - objet du présent rapport	**+ 1 073,00 € HT**
Nouveau montant du marché	58 767,20 € HT

Le présent avenant entraîne aujourd'hui **une augmentation** du marché de **1,86 %.**

Lot 11 - Peinture : Entreprise ML DECORS - AVENANT N° 1

Modifications :

- Travaux non réalisés : Ravalement prévu pour partie qui devait être conservée, remplacé par réfection des enduits au lot gros œuvre

Montant initial du marché	26 000,00 € HT
Avenant n° 1 - objet du présent rapport	**- 3 783,95 € HT**
Nouveau montant du marché	22 216,05 € HT

Le présent avenant entraîne aujourd'hui **une diminution** du marché de **14,55 %.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ces avenants.

II° Achat terrains secteur Auberge de Jeunesse

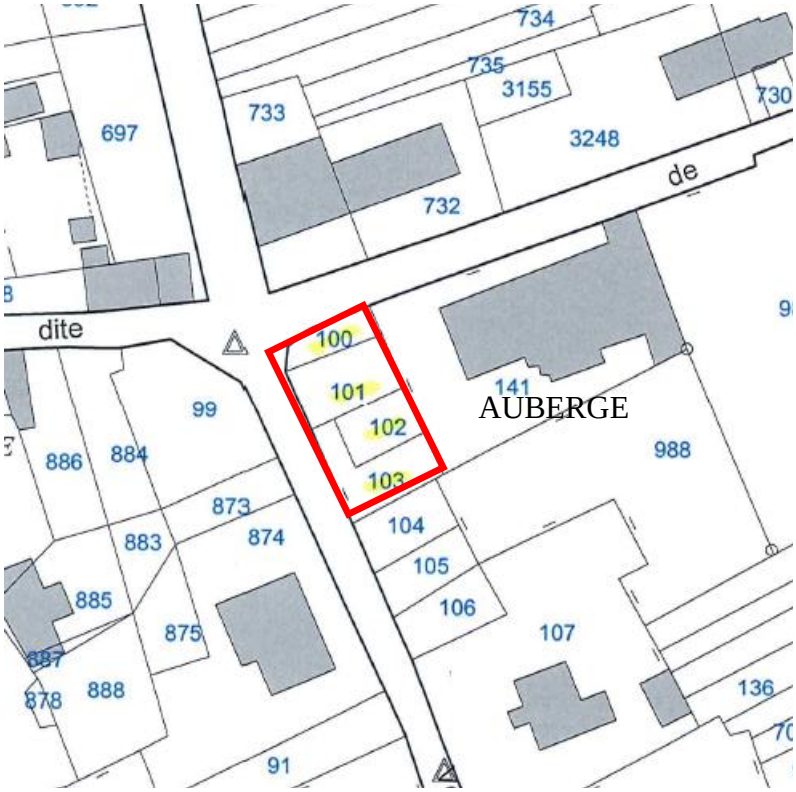

Il s'agit des parcelles AB 100 (45 m²), 101 (95 m²), 102 (67 m²) et 103 (101 m²) .
Les parcelles 100 et 101 sont des BND appartenant à Madame Jeanine NORET et à Madame Anne Marie SIMON.
La parcelle 102 appartient à Jeanine NORET, ses filles Patricia et Béatrice de Poulbrac.
La parcelle 103 appartient à Madame Anne Marie SIMON.
Les propriétaires ont donné leur accord et le Maire propose au Conseil d'acquérir ces parcelles afin de pouvoir disposer d'un terrain continu autour de l'Auberge, en liaison avec la voie publique.
Prix proposé 20 €/m².
La surface totale étant de 308 m², le coût total d'acquisition est de 308 ×20 = 6 468,00 €.
Accord du Conseil à l'unanimité pour acquérir les parcelles AB 100,101, 102 et 103 au prix de 20 €/m².
Jean GOUZIEN demande si ces terrains sont constructibles.
Le Maire répond par l'affirmative mais ce n 'est pas du tout le but. Il s'agit juste de pouvoir clore l'enceinte de l'Auberge, sur des terrains qui de toutes façons pris isolément ne peuvent avoir aucun usage….
Alexandre BARS signale que Madame Jeanine Noret a bien précisé qu'elle était d'accord de vendre car c'était pour la commune.

III° Effacement réseaux Frugullou (avenant)

Une convention a été signée entre le SDEF et la commune de Ouessant le 11/10/2018 afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF dans le cadre de travaux d'effacement des réseaux FT, secteur de Frugullou, coordonné à la sécurisation basse tension sous MOA SDEF.
Mais il a été constaté que l'effacement des réseaux FT était coordonné à la sécurisation Basse tension, entrainant de ce fait le changement d'option de l'option B en A et ayant pour conséquence une évolution du tableau financier.

Le nouveau tableau ci-dessous prend en compte les nouveaux montants et remplace celui présent dans la convention initialement signée entre la commune et le SDEF.

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale
Réseaux de télécommunication (génie civil)	27 502,95 €	33 003,54 €	Option A :75% HT	6 875,74 €	20 627,21 €
TOTAL	27 502,95 €	33 003,54 €		6 875,74 €	**20 627,21 €**

La participation de la Commune sera donc de 20 627,21 € HT au lieu de 27 502,95 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer cet avenant.
Nicolas BON demande quand démarrent les travaux. Le Maire répond qu'il n'a pas eu encore d'informations sur le démarrage du chantier.

IV° Construction hangar agricole (demande DETR 2019)

Lors de la dernière séance, le Conseil avait voté la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SAFI, une mission de maîtrise d'œuvre à Guillaume APPRIOU, architecte.
Le montant estimé des travaux, approuvé par le Conseil Municipal est de 409 675 € HT.
Le Maire propose de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Diagnostics, études et honoraires	41 075,00	Région / FNADT (40 %)	163 870,00
Travaux	368 600,00	DETR	163 870,00
		Commune (20%)	81 935,00
Total	**409 675,00**	**Total**	**409 675,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de financement et sollicite une subvention de 163 870 € au titre de la DETR 2019.

V° Achat broyeur de végétaux

Dans le cadre du programme TEPCV, la Commune a la possibilité d'acquérir un broyeur à végétaux.
Il en existe un à la déchèterie, qui fonctionne avec la prise de force du tracteur. Mais à certaines périodes, l'accumulation de déchets verts sur la plateforme est très difficile à gérer.
L'idée est de pouvoir disposer d'un broyeur couplé avec un moteur thermique, monté sur une petite remorque qui peut être tractée par un véhicule léger, afin de pouvoir broyer sur place sans encombrer la déchèterie.
Après avoir consulté plusieurs sociétés, le Maire propose de retenir l'offre du garage Gentil à Plouguerneau, pour un matériel de la société RABAUD selon le descriptif ci-dessous :

Devis :

BROYEUR DE BRANCHES XYLOCHIP 150 M
>ROTOR 5EN1 AVEC 2 COUTEAUX + 2 RANGEES DE 8 FLEAUX
- OUVERTURE EXTRA-LARGE AVEC PASSAGE 210 X 155 MM
- GOULOTTE D'EVACUATION REGLABLE SUR 360° MONTEE SUR ROULEMENT A BILLES AVEC CASQUETTE REGLABLE
- NOSTRESS AVEC 3 POSITIONS, INDICATEUR HORAIRE ET COMPTE TOURS
- CAPOT EN POLYESTER AVEC ACCES FACILE AUX ORGANES DU BROYEUR.

>MOTEUR THERMIQUE DIESEL 35 CV LOMBARDINI 4 CYLINDRES
REFROIDISSEMENT PAR EAU

>**TREMIE AVEC TAPIS D'ALIMENTATION LG 300 MM ET ROULEAU AMENEUR EXTRA-LARGE 600 MM** A PAS CONVERGENT - EXCLUSIVITE RABAUD
- REPLIABLE POUR PLUS DE COMPACITE POUR LE TRANSPORT
- BAVETTE ANTI-PROJECTIONS TRANSLUCIDE
>CHASSIS ROUTIER AVEC PTAC > 750 KG AVEC TIMON ARTICULE, ATTACHE, BOULE Ø 50 MM
- ESSIEU FREINE, PTAC > 750 KG (PERMIS B E)
- ECLAIRAGE FEUX A LEDS
- VITESSE DE DEPLACEMENT 130 KM/H
- RECEPTIONNE SELON LA DIRECTIVE EUROPEENNE2007/46/CE RCE.
>**COMMANDE AVEC BARRE DE SECURITE 4 POSITIONS (ARRET / MARCHE AVANT / MARCHE ARRIERE / ARRET)**
- AVEC 3 ARRETS D'URGENCE TYPE COUP DE POING.
>ACCELERATEUR MANUEL DU ROTOR
Z-AUTRE
>FORMATION, MISE EN ROUTE ET TRANSPORT SUR LE SITE DE LIVRAISON
Montant HT 23 414,00
TVA 20,00 4682,80
Montant TTC 28096.80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce choix.

Nicolas BON demande où iront les végétaux broyés et s'il y aura une tarification. Le Maire répond que l'objectif est de demander aux usagers de conserver les broyats pour les utiliser comme paillage pour le jardin ou faire du compost pour le potager. Il faut absolument réduire les quantités de déchets verts amenées à la déchèterie qui en est saturée.
Dominique MOIGNE insiste pour que l'on surveille bien que les produits broyés ne se retrouvent pas jetés dans les espaces naturels, et qu'une vigilance particulière soit maintenue pour les espèces invasives qu'il faut détruire et ne pas épandre.
Lydia ROLLAND signale que les broyats peuvent certainement intéresser le maraîcher.
Le Maire précise que l'on peut aussi produire du « BRF », bois raméal fragmenté, haies ou arbustes broyés et épandus directement sur le terrain, ce qui permet une importante production d'humus et une amélioration très nette de la structure des sols,
Mickaël GRÜNWEISER demande comment on collectera les broyats.
Le Maire répond que cela peut se faire avec le camion, une remorque…
Lydia ROLLAND pense que vu le prix et la qualité du matériel on ne pourra pas le laisser comme ça aux gens. Le Maire répond que le machine sera manipulée par un agent de la Commune.

VI° Assistance à maîtrise d'ouvrage pour études patrimoniales eau et assainissement

Le cahier des charges pour le lancement de l'étude patrimoniale a été préparé. Le Maire propose de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SAFI pour suivre ce dossier.

Evaluation du temps passé prévisionnel et décomposition du coût

Analyse technique et faisabilité	Nombre de réunions (u)	Nombre jours "site"	Nombre jours "bureau"	Total nombre de jours	Montant total en € HT
prise en charge du dossier, recueil des données, interface avec FIA / relecture et mise au point finale du cahier des charges technique établi par FIA			1	1,00	550,00 €
assistance au choix du bureaux d'études (consultation restreinte par courriers de 5 prestataires, analyse des offres, négociation, mise au point du contrat, préparation de la notification)			2	2,00	1 100,00 €
réunion de lancement, mise au point avec le bureau d'études pour lancement de l'étude / enjeux, planning	1	1,00	0,50	1,50	925,00 €
réunions intermédiaires / coordination de l'étude	3	3,00	1,00	4,00	2 500,00 €
réunion de restitution / coordination de l'étude	1	1,00	0,50	1,50	925,00 €
prix de revient journalier (€HT)		650,00	550,00		
coût total (€HT)		**3 250,00 €**	**2 750,00 €**	**10,00**	**6 000,00 €**
coût total (€TTC)					**7 200,00 €**

Accord du conseil à l'unanimité.

VIII° Bons d'achat Noël (enfants et personnel)

Objet : Fête de Noël – Montant du cadeau enfants et du bon d'achat personnel communal

L'année dernière, la commune a alloué un montant de 25.00 Euros à chaque enfant, de la maternelle au collège.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **de maintenir cette somme à 25.00 Euros**

Marie Noëlle MINIOU, adjointe à la culture aux sports et aux loisirs rappelle qu'en plus du cadeau, les enfants se voient offrir un spectacle et un goûter.
Dominique MOIGNE précise que dans beaucoup d'autres dans d'autres communes, ils n'ont même pas de cadeau.
Mickaël GRÜNWEISER demande si au lieu d'organiser ce spectacle on ne pourrait pas faire un projet avec les enfants.
Marie Noëlle MINIOU répond que c'est aux enseignants ou à l'association de parents d'en décider.
Dominique MOIGNE rappelle que les enseignants ont laissé tomber parce que c'était trop de travail mais que rien ne les empêche de recommencer.
Marie Noëlle MINIOU rappelle l'expérience menée avec le cirque. Les enfants ne sont pas que spectateurs mais aussi acteurs. Il serait peut-être bien de renouveler l'expérience.

La Commune a aussi offert un bon d'achat de 30.00 Euros à chaque membre du personnel permanent, titulaire et non titulaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **de maintenir cette somme à 30.00 Euros**

Marie José BERTHELE demande où est valable ce bon d'achat.
Le Maire répond que c'est uniquement dans les magasins de l'île.

IX° Subventions (Office, Fanfares…)

- Office du Tourisme

L'an dernier la subvention était de 34 000 €.

CHARGES	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	PRODUITS	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges d'exploitation:				Produits d'exploitation:			
Achats	9 305	13 291	11 120	Ventes	22 818	19 201	19 282
Topoguides, Vêtements, Variation Stock	3 630	-2 551	1 871	Topoguides, Vêtements, Guide de randonnées			
Sous Total	12 936	10 740	12 991	Sous Total	22 818	19 201	19 282
				Excédent sur marchandises	*9 882*	*8 461*	*6 291*
Forfaits Week End	66 434	56 290	3 804	Recettes Week Ends	76 356	64 966	3 984
				Excédent sur Forfaits	*9 922*	*8 676*	*179*
GROUPES	59 791	58 187					
				Recettes Groupes	*68 904*	*69 193*	
				Excédent sur Groupes	*9 112*	*11 006*	
Fournitures Bureau, petit matériel	2 048	2 487	3 004				
				Cotisations	21 675	21 260	20 655
				Commissions Pen Ar Bed			2 009
Assurances multirisques	1 370	1 167	698	Commissions Billeterie Pen ar bed	6 577	6 054	6 488
Honoraires comptables	4 338	2 851	2 427	Subvention Mairie	34 000	34 000	38 000
Autres honoraires			1 200	Commissions sur produits	50	39	
Publicité, dépliants	3 462	8 971	3 395				
Transport	1	18	45	Cotisations sites internet	4 972	4 850	4 667
Entretien & Location matériel	574	1 110	559				
Frais de déplacement	1 360	1 282	600				
Salon	2 004	1 628	500				
Réception et Animations	336	488	755				
Frais affranchissement	2 407	2 773	2 116				
Dons	219	319	296				
Orange : Téléphone + internet	1 669	824	921				
Services Bancaires	639	539	825				
Cotisations	1 277	970	960				
Formation Cont. + Taxes diverses	991	662	1 163				
Salaires et Charges sociales +	64 749	74 624	76 980				
				Cnases		0	0
				reprise / provisions cp			
Coût salarial	*64 749*	*74 624*	*76 980*	Produits divers	502	5 852	3 749
				transfert charges : particip dépliant			
Dotations Amortissements	1237	1 237	1 533				
Charges financières				Produits financiers:	135	180	283
Charges exceptionnelles:				Produits exceptionnels		37	15
Autres charges :	129	232					
SOUS TOTAL GENERAL	227 969	227 397	114 775	SOUS TOTAL GENERAL	235 987	225 630	99 131
Excédent	*8 018*			*insuffisance*		*1 767*	*15 645*
TOTAL GENERAL	235 987	227 397	114 775	TOTAL GENERAL	235 987	227 397	114 776

En 2017, un excédent de 8 018 e € été constaté.
Pour l'année 2018 l'Office sollicite une subvention de 31 000 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2018

Charges		%	Produits		%
Achat marchandises	12 000 €		Ventes marchandises, topoguides	21 500 €	
Sous total	**12 000 €**	5	**Sous total**	**21 500 €**	9
			Excédent sur marchandises	9 500 €	
Forfaits Séjours tricotés main	**74 450 €**	30			
			Recettes Séjours tricotés main	**85 300 €**	35
Groupes	**63 650 €**	26	Excédent sur séjours	10 850 €	
Autres services extérieurs			**Recettes Groupes**	**73 100 €**	30
Fournitures, petit matériel	3 500 €		Excédent sur groupes	9 450 €	
Entretien matériel	400 €				
Assurances multirisques	1 470 €		**Autres recettes**		
Honoraires	4 400 €		Cotisations	21 700 €	9
Maintenance Site Internet	800 €		Cotisations site Internet	5 000 €	2
Publicité	3 800 €		Billetterie PAB	6 600 €	3
Dons	100 €				
Frais de déplacement	1 600 €		Commission autre produits		0
Salon	650 €		**Sous total recettes autres**	**33 300 €**	14
Réception et animations	600 €				
Affranchissement	2 600 €		**Subvention Mairie**	**31 000 €**	13
Internet	2 880 €				
Services bancaires	700 €		Produits divers	- €	0
Divers cotisations	1 300 €				
Sous total autres services ext.	**24 800 €**	10			
Impots et taxes (frais formation)	1 700 €	1			
Salaires et charges sociales	66 500 €				
Coût du personnel	**66 500 €**	27			
Dotation amortissement	1 200 €	0	Produits financiers	100 €	
Total Général	**244 300 €**	100	**Total Général**	**244 300 €**	100

Comte tenu des comptes présentés par l'Office du Tourisme et des finances communales, le Maire propose d'accorder une subvention de 31 000 € à l'Office du Tourisme pour l'exercice 2018.
Accord du Conseil à l'unanimité.
Marie Noëlle MINIOU signale que maintenant c'est l'association qui prend en charge le personnel saisonnier qui avant dépendait de la mairie. Elle a pu constater de plus en plus le sérieux et l'énergie déployés.
Le Maire se félicite également du bon fonctionnement de l'Office et de son rôle important dans la politique touristique de l'île.

- ZEBALIZ (fanfares)

Lors de l'édition 2018 du festival une des rares Fanfare de l'Afrique de l'Ouest encore en activité, le Gangbé Brass Band du Bénin a participé au festival de fanfares à Ouessant !
Au programme :

- Mardi 8 Mai : départ à Ouessant du Conquet dans l'après midi

- Mercredi 9 Mai : préparation d'une chanson avec les enfants de l'école d'Ouessant,

- Jeudi 10 : avec les fanfares – présentation du travail avec les enfants de l'école pour accueillir les fanfares et en soirée au gymnase de Lampaul.

Afin d'aider au financement de la venue de ces musiciens professionnels et pour leur intervention auprès des enfants de l'île, une subvention de 1 000 € est sollicitée par l'Association Zebaliz qui gère la programmation musicale.
Accord du Conseil à l'unanimité.
Le Maire précise que le partenariat avec le Collège va se poursuivre cette année.

Dominique MOIGNE demande qui paye le transport et les divers frais pour ce festival.
Le Maire répond que c'est l'OSL qui paye le transport et l'ensemble des frais d'organisation à Ouessant.
Mickaël GRÜNEISER demande s'il n'y a pas de participation des commerçants.
Le Maire répond qu'à sa connaissance, ils ne sont pas sollicités. Les recettes proviennent de la soirée au gymnase et jusqu'à maintenant réussissent à couvrir l'ensemble des dépenses.
Pour Lydia ROLLAND c'est à l'OSL de voir si elle veut faire appel à des « sponsors ».

X° Décision modificative budget

1° Budget déchets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants, vu la délibération du 30 mars 2018 approuvant le budget primitif 2018 du service déchets, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative telle que décrite dans le tableau ci-dessous :**

Section de fonctionnement		
Chap./ Comptes dépenses	**Objet**	**Montant (€)**
011/ 66	Carburants	+ 3 000
011/ 61551	Entretien matériel roulant	+ 700
Total dépenses en plus		**+ 3 700**
65 / 6541	Créances admises en non-valeur	- 200
67 / 673	Titres annulés	- 3 500
Total dépenses en moins		**- 3 700**
Solde		**0**

2° Budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants, vu la délibération du 13 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 de la Commune, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, afin de tenir compte d'un titre perçu deux fois (redevance d'occupation de Bouygues sur le château d'eau) et d'ajuster les dépenses de personnel le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative telle que décrite dans le tableau ci-dessous :**

Section de fonctionnement		
Chap./ Comptes dépenses	**Objet**	**Montant (€)**
67/ 673	Titres annulés	+ 500
012 / 6411	Personnel titulaire	+ 6 000
012 / 6413	Personnel non titulaire	+ 10 000
Total dépenses en plus		**+ 16 500**
011/ 60632	Fourniture petit équipement	- 5 500
011/ 615228	Autres bâtiments	- 5 000
65 / 6574	Subvent. fonct. Assoc.	- 4 000
66 / 6615	Ligne de trésorerie	- 2 000
Total dépenses en moins		**- 16 500**
Solde		**0**

XI° Renouvellement baux commerciaux

Renouvellement baux commerciaux
Le bail de Algues et Mer est arrivé à terme le 31/10/2018, celui de Ouessant Presse le sera le 30/04/2019. Il s'agit dans ces 2 cas de baux notariés.
Il est nécessaire de les renouveler (les frais sont à la charge du locataire) pour être à jour.
De plus, si le bail n'est pas renouvelé, le locataire peut partir à tout moment avec un préavis de 6 mois. S'il l'est, le locataire doit rester 3 ans.
Accord du Conseil à l'unanimité pour renouveler le bail commercial d'Algues et Mer et de Ouessant Presse aux mêmes conditions.

XII° Assurance contrat de prévoyance du personnel

Protection sociale complémentaire des agents – nouvelle convention de participation prévoyance
Le contrat de prévoyance avec Collecteam prend fin le 31/12/2018 après 6 ans. Le CDG a lancé un appel d'offres et a reçu 5 offres. A l'issue des négociations, l'offre Sofaxis/CNP a été retenue.
La nouvelle convention entrera en vigueur le 1er janvier 2019 pour une durée de 6 ans reconductible 1 année supplémentaire pour motif d'intérêt général.
Pour adhérer à la convention de participation, la collectivité doit participer financièrement, même pour un montant minime. Actuellement, la participation de la commune est de 21.60 Euros brut par mois, ce montant peut être revu. Si cette participation est modifiée, il faudra saisir le comité technique départemental.
Conditions de ce nouveau contrat :
Le coût augmente en raison de la sinistralité sur le précédent contrat mais il n'y aura aucune augmentation pendant les 3 premières années. Ensuite, les cotisations n'augmenteront que si le contrat présente un déséquilibre (15% maxi la 4ème année, 12.5% maxi la cinquième année, 10% maxi la sixième année).
Tous les agents peuvent adhérer sauf les agents de droit privé. L'adhésion est individuelle et facultative. Il est toujours possible d'adhérer en cours de contrat mais avec une carence.
L'adhésion est résiliable par l'agent avant le 31/10 de chaque année.
Certaines garanties sont + protectrices :

- Capital décès à 100% du revenu net annuel (au lieu de 25%)
- Prise en compte de l'invalidité dès l'inaptitude aux fonctions de l'agent (au lieu d'une inaptitude à toutes fonctions).
- Couverture du régime indemnitaire possible

Les garanties sont modifiables sans conditions dans les 12 premiers mois du contrat puis sous conditions.

	Contrat actuel	Nouveau contrat au 01/01/2019
Garanties de base	Incapacité temporaire + invalidité + décès (25% du traitement annuel	Incapacité temporaire + invalidité
Options au choix de l'agent	Option 1 : minoration de retraite Option 2 : rente éducation	Option 1 : minoration de retraite Option 2 : dècès/PTIA (100% du traitement annuel) Option 3 : rente éducation
Assiette de cotisation	Au choix de la collectivité. Ouessant : TIB + NBI **	Au choix de l'agent : TIB+NBI ou TIB+NBI+RI
Plafond d'indemnisation	Au choix de la collectivité : 90/95/100%. Ouessant : 100%	Un plafond unique : 95%

** A noter : à Ouessant, lorsqu'un agent passe à demi-traitement, le régime indemnitaire (primes) est maintenu à 100%. Seuls le traitement de base et la NBI sont divisés par 2).
PTIA : perte totale et irréversible aptitude

Comparatif cotisations mensuelles pour un agent percevant un TIB de 1555.76 Euros brut + NBI de 46.86 Euros brut, soit 1602.62 Euros brut soumis à cotisation :

Garanties	Contrat actuel	Nouveau contrat 01/01/2019
Prévoyance (garanties de base)	27.57 Euros (1.72%)	26.28 Euros (1.64%)
Garantie minoration retraite	9.78 Euros (0.61%)	7.85 Euros (0.49%)
Décès, PTIA	Compris	4.45 Euros (0.34%)
Total cotisations	37.35 Euros	38.58 Euros
Participation commune	21.60 Euros	21.60 Euros
Reste à charge	15.75 Euros	16.98 Euros

L'agent ne percevra plus que 95% de son salaire au lieu de 100% actuellement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette nouvelle convention de participation prévoyance proposée par le CDG 29.

XIII° Questions environnementales : dératisation, projet agricole

Dominique MOIGNE adjointe au Maire présente divers dossiers sur les questions environnementales.

Campagne de limitation de la prolifération des rats

Dominique MOIGNE, adjointe à l'environnement présente un compte-rendu de la campagne de dératisation de 6 mois sur Ouessant.
Un devis pour une intervention de 5 mois supplémentaires a été transmis par la société Help (Louis DUTOUQHET) pour poursuivre l'opération en traitant également de nouveaux emplacements.

Prestation	Coût unitaire (€ HT)	Quantité	Coût total (€ HT)
Fourniture postes d'appâtage	3	30	90
Contrôle du dispositif	300	5	1500
Déplacement	70	5	350
Sous-total (€ HT)			**1940**
TVA 20%			388
TOTAL € TTC			**2328**

Accord du Conseil à l'unanimité.
Dominique MOIGNE précise que les opérations de dératisation devront être poursuivies tous les ans. Elle propose donc de former un agent communal à la pose et au suivi du dispositif d'appâtage.
Des postes et produits pourront être proposés aux particuliers selon les tarifs ci-dessous :
- 6€ poste d'appâtage
- 2€ pour 10 pâtes
- 2€ pour 10 sachets de graines

Accord du Conseil à l'unanimité.

Lydia ROLLAND demande si la mairie aura le droit de vendre les produits.
Dominique MOIGNE répond que oui, sauf pour certaines catégories qu'on n'a pas le droit de vendre.
Mickaël GRÜNWEISER demande combien de temps les produits seront efficaces sur les rats.
Dominique MOIGNE répond le suivi avec Louis DUTOUQUET permet de ne retenir que les derniers produits faisant leurs preuves.

Relance de l'agriculture

Maraîchage

Le choix du jury s'est porté sur 2 maraîchers Vincent Pichon et Erig Rivoalen.

Elevage

Les 2 candidatures portaient sur l'élevage ovin.
Les 2 projets ne paraissant pas pertinents en termes de valorisation sur place, il a été décidé de relancer un appel à candidature ciblé sur de l'élevage bovin bio avec transformation et commercialisation de produits laitiers, prioritairement sur l'île
Cet appel à candidature est donc relancé pour début 2019.

Nicolas BON demande si le bâtiment, est uniquement dédié à l'élevage. Dans l'affirmative, et en conséquence s'il n'y a pas d'élevage, il n'y aura pas de bâtiment.
Dominique MOIGNE confirme qu'il s'agit d'un bâtiment pour l'élevage mais qu'on doit faire avancer ce projet immobilier en même temps que la recherche d'un candidat à l'installation..
Mickaël GRÜNWEISER intervient sur le maraîchage pour dire qu'il est contre le fait que quelqu'un vienne faire de l'agriculture sans vivre sur l'île.
Le Maire répond que s'agissant de Vincent PICHON de Molène il s'agit d'une personne qui produit déjà en milieu insulaire et donc en connaît les contraintes. Il créera un emploi sur l'île. Par ailleurs, son activité sur les deux îles permettra de renforcer l'économie insulaire à Molène et Ouessant ce qui est un beau challenge. A part la mise à disposition du jardin des sœurs, il se débrouillera seul pour acheter et installer ses serres. Par ailleurs Vincent PICHON vend déjà ses produits à Ouessant…
Marie Noëlle MINIOU et Dominique MOIGNE précisent que cette question a été abordée durant la réunion du jury et que le maraîcher aura à terme quelqu'un en permanence sur l'île.

Inventaire des zones humides d'Ouessant

Résumé de la présentation de Fanch Quénot lundi 19 novembre
Le travail de Fanch Quénot sera exposé en mairie pendant 1mois pour une consultation publique où chacun pourra donner son avis.

Questionnaires de 2 groupes d'étudiants de l'UBO

- une étude sur le transport par avion demandée par Finistair
- une étude sur les déplacements sur l'île demandée par le PNRA

XIV° Port du Stiff

La parole est donnée à Jean GOUZIEN, qui suit lu particulièrement ce dossier des transports maritimes.
Son intervention porte sur trois points principaux, liés entre eux :
- la délimitation de l'emprise portuaire
- les manœuvres de débarquement et d'embarquement
- l'aménagement du terre-plein

- Sur le premier point, la Région reprend les limites portuaires telles qu'elles étaient définies auparavant par le Conseil Général.

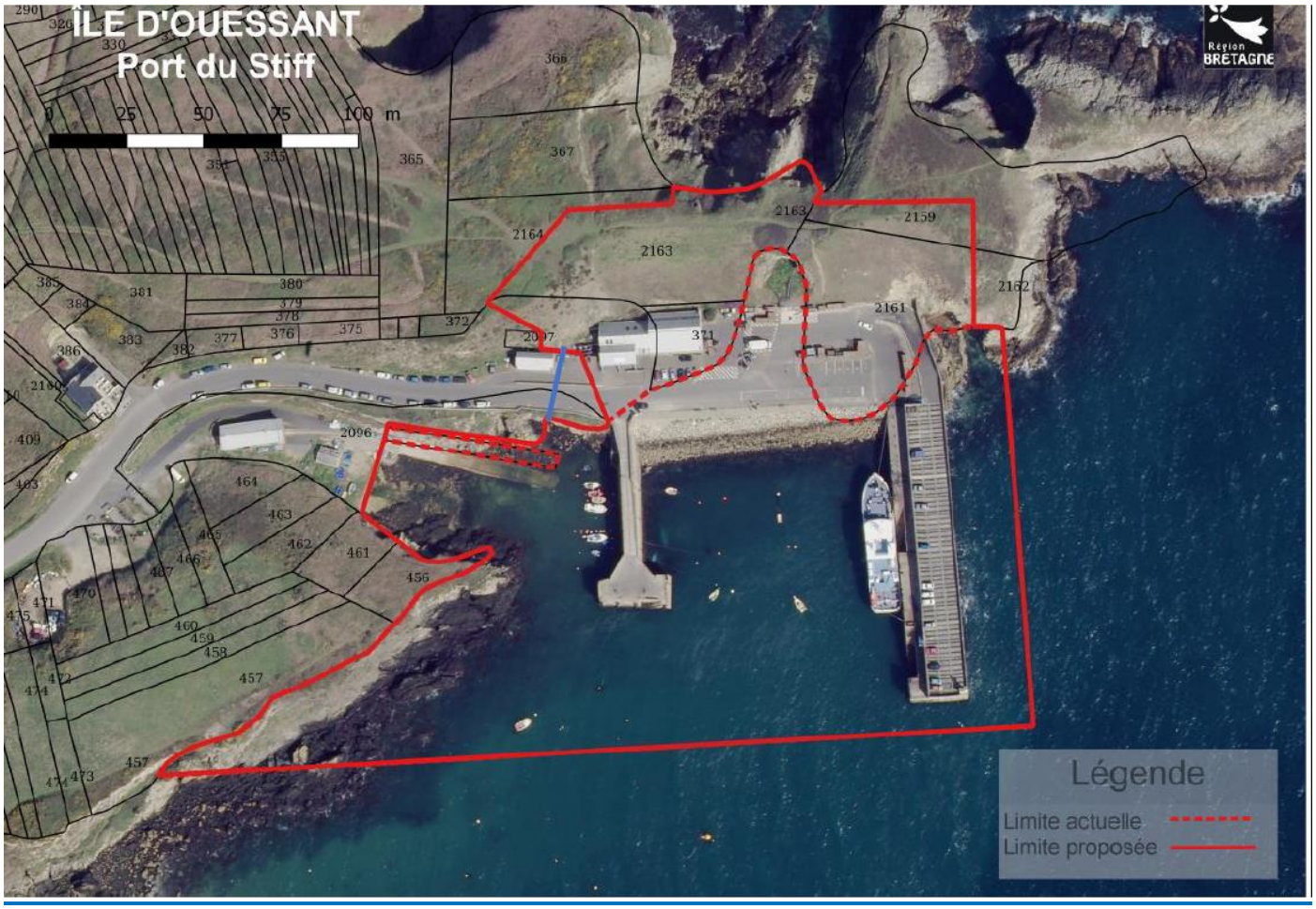

Le second point porte sur le débarquement et l'embarquement des passagers.
Jean GOUZIEN a écrit à la DDTM le 4 juillet 2018 pour l'alerter sur les procédés de débarquement des passagers au Stiff. Il estime que les passagers doivent être débarqués avant les conteneurs. Il pense notamment que les 8 hommes d'équipage ne peuvent en même temps s'occuper du déchargement des passagers et des conteneurs comme c'est le cas aujourd'hui.
Il a reçu une réponse à son courrier le 23 juillet 2018.
La DDTM ne se prononce pas sur le fond. Elle rappelle juste que le navire dispose d'un permis de navigation, que le port doit faire l'objet d'un réaménagement et que le règlement portuaire devra préciser les conditions de débarquement.
Dans un nouveau courrier du 28 août 2018, Jean GOUZIEN pose un certain nombre de questions précises :

Lorsque le service quasi quotidien des conteneurs à bagages a été officialisé, induisant de fait une modification de l'organisation du travail à bord des navires concernés, la Cie Penn Ar Bed a-t-elle informé la DDTM-DML ?

Si oui, il y a-t-il eu une réouverture d'instruction pour le maintien du visa relatif à la décision d'effectif de chacun des deux navires pax-fret de la Compagnie ?

Si non, la Compagnie devait-elle le faire ?

Il fait également remarquer que le passage par un escalier pour accéder au pont cheminée ne semble pas conforme aux règles en matière de PMR.
Par un courrier du 25 septembre 2018, Jean GOUZIEN alerte le Préfet sur ces différents points.
Le 26 octobre 2018, le Préfet lui répond. (extraits)

Vous indiquez dans votre courrier que les passagers doivent débarquer par la partie haute du quai Jarland en utilisant un escalier difficile d'accès alors qu'il serait plus simple de procéder au débarquement des passagers par les portelones situés sur la partie avant du navire, directement sur la partie basse du quai. Toutefois, cette mesure obligerait la compagnie à procéder au débarquement du fret après le débarquement des passagers, cette partie basse du quai servant également au débarquement des containers.

Vous évoquez également la décision d'effectif à 8 marins du navire et la position des marins lors du débarquement des passagers. Un courrier vous a été adressé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer le 23 juillet 2018 vous précisant que tous les navires de la Penn Ar Bed sont titulaires d'un permis de navigation valide et d'une décision d'effectif conforme au type de navire utilisé tenant compte du genre de navigation effectuée.

Surtout, le Préfet informe Jean GOUZIEN de la venue prochaine d'une mission d'inspection (qui a eu lieu la semaine dernière) :

Je vous informe que les services de la DDTM, du centre de sécurité des navires et de l'inspection du travail envisagent un déplacement sur l'île d'Ouessant pour s'assurer du respect des procédures mises en place par la Penn Ar Bed, validées par le Conseil Régional et Kéolis. Vous serez tenu informé de ce déplacement dès qu'il sera fixé.

Le 19 novembre, Jean GOUZIEN renvoie une lettre au Préfet pour reprendre et réexpliquer ses arguments et notamment pour demander que les passagers puissent débarquer avant le conteneur à bagages.

Ainsi, pour les raisons précédemment indiquées, les passagers doivent être débarqués dans la foulée et avant toute manutention des conteneurs ou autres marchandises.

Les passagers regagnant leurs véhicules stationnés sur le haut de la structure Jarland (digue), peuvent utiliser l'escalier pour quitter directement le terre-plein sans passer par la zone de croisement de flux située à l'entrée du quai Jarland. Tous les autres empruntent le quai.

Seule resterait en attente une partie des passagers ayant placé des bagages en conteneur. Compte tenu de l'exiguïté du terre-plein, personne ne s'en plaindra.

S'agissant du choix du moyen de débarquement, portelone ou coupée, il appartient au Capitaine. Il faut quand même faire remarquer que l'accès au pont dit cheminée du Fromveur II est non accessible par l'ascenseur PMR et difficilement praticable pour quiconque ; sa conformité doit être prouvée.

Discussion

Jean GOUZIEN présente un plan qui fixe les limites portuaires départementales. Il était joint à l'arrêté de mai 2009 signé par Pierre Maille. Selon lui, c'est la zone portuaire qui doit être reprise par la Région. Le Maire acquiesce et informe qu'il a transmis une demande en ce sens à la Région.

Une Discussion s'engage sur les limites de la zone portuaire et sur la falaise au-dessus de la cale du Stiff qui est fragilisée (éboulements).

Dominique MOIGNE pense qu'il faut signaler aux autorités départementales ou régionales qu'on s'inquiète de cette falaise qui est dangereuse.

Mickaël GRÜNWEISER mentionne également qu'il y a la grotte qui peut s'affaisser.

Pour Nicolas BON il y a quand même une certaine logique à ce que la falaise ne soit pas dans les limites portuaires, contrairement à la falaise qui est derrière la gare dont on peut considérer le caractère artificiel. Mais en tout état de cause il est effectivement nécessaire de savoir qui est responsable de quoi entre Région et Département.

Concernant les questions d'embarquement et de débarquement, Jean GOUZIEN conteste la procédure actuelle qui veut que l'on débarque les conteneurs à bagages en premier. Il argue par mi d'autres arguments le fait que les marins occupés à d'autres tâches (débarquement des conteneurs…) ne sont pas disponibles pour assurer la sécurité des passagers restés à bord.

Mickaël GRÜNWEISER répond que débarquement des conteneurs ou pas il y a toujours deux marins à l'avant du bateau au poste de manœuvre.
Marie Noëlle MINIOU signale qu'ils sont quand même 4 marins disponibles avec les passagers au débarquement.
Lydia ROLLAND suggère que plutôt que de prendre une délibération le Maire fasse un courrier pour demander à la DDTM de répondre clairement aux questions posées par Jean GOUZIEN.
Pour Dominique MOIGNE il ne faut plus obliger à passer par le haut que ce soit pour l'embarquement ou le débarquement à cause du danger de chutes que représente le passage sur les grilles. Peu importe que les conteneurs soient débarqués avant ou après, mais il faut qu'il y ait une décision qui soit prise par Penn ar Bed et que l'information soit clairement donnée systématiquement avant l'arrivée. Si les gens attendent à l'intérieur tranquillement, ils sont en sécurité.
Jean GOUZIEN dit solliciter en tant qu'élu l'avis de chacun. Il estime que les gens ne sont pas en sécurité quand ils restent à bord.
Nicolas BON dit ne pas avoir vraiment d'avis : qui est responsable du débarquement/embarquement et de l'exploitation du navire ? La région est responsable des transports maritimes. L'exploitation du navire, c'est Keolis, et ce sont eux qui organisent leur travail. Nous ne sommes pas directement compétents sur ces questions. Après, il est certain que le renseignement des passagers peut être amélioré.
Pour Lydia ROLLAND, si le débarquement des containers est fait et que les passagers restent à bord, il n'y a pas de danger.
Mickaël GRÜNWEISER, fort de son expérience à la Penn Ar Bed rappelle qu'il y a une procédure à appliquer et que suivant ce qui se passet elle peut être adaptée aux circonstances.
Suite à ce débat, les membres du Conseil Municipal se disent d'accord pour qu'un courrier soit envoyé à la DDTM demandant d'apporter une réponse claire aux questions posées.

Questions diverses

Convention SDEF

Bâtiment de la caserne

Présentation de la solution d'intégration photovoltaïque sur la couverture des services techniques d'Ouessant
La commune d'Ouessant souhaite implanter une centrale photovoltaïque sur la couverture de ses services techniques et demande au SDEF de concevoir et de mettre en œuvre ce projet.
L'architecte des bâtiments de France demande que toute la centrale photovoltaïque recouvre la couverture du bâtiment.
Le SDEF propose une solution où les modules photovoltaïques feront l'étanchéité (sans bac acier). Les abergements en rives estimés à 26 cm en rive et de 43 cm au faitage, seront composés d'un habillage zinc de la même couleur que la centrale photovoltaïque et du système d'intégration.
L'ensemble des composants de la centrale (panneaux solaire, profilé alu anodisé du système d'intégration et abergements) seront de couleur noire.
Le SDEF propose à la Commune de signer deux conventions :
- COT : convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale solaire sur toiture
- Un contrat pour bénéficier des services apportés par l'exploitation la centrale photovoltaïque installée sur la toiture de la caserne de la commune de Ouessant, propriété du SDEF
Après la présentation par le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ces conventions avec le SDEF, l'une pour l'installation d'une centrale solaire par le SDEF sur le toit des services techniques au lieu-dit la Caserne et l'autre pour que la Commune puisse utiliser une partie de l'électricité produite pour alimenter une borne de recharge des véhicules électriques.
Lydia ROLLAND demande s'il n'avait pas été envisagé de mettre des panneaux solaires sur le bâtiment Algues et Mer.

Le Maire répond que le projet sera réalisé par Akuo Energy qui installera des ardoises solaires.

Bilan salle omnisports

Le Maire informe le Conseil du bilan de fonctionnement des installations photovoltaïques.

Année 2017					
Mois	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Production électrique théorique - source PVGIS SAF (kWh)	5 400	3 536	2 472	1 607	13 015
Production électrique réalisée (kWh)	5 653	3 488	2 690	1 431	13 262
Ecart en % réalisée / attendue	5%	-1%	9%	-11%	2%

Année 2018										
Mois	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	TOTAL	
Production électrique théorique - source PVGIS SAF (kWh)	1 813	2 882	4 782	6 608	7 430	7 344	7 558	6 794	45 211	58 226
Production électrique réalisée (kWh)	2 104	4 347	5 097	8 060	9 123	8 772	9 690	7 062	54 255	67 517
Ecart en % réalisée / attendue	16%	51%	7%	22%	23%	19%	28%	4%	20%	16%
	Mai 2018 : 31/05 Maintenance préventive									

Recettes		Charges	
EDF	8 841	Emprunt (capital + Intérêts)	5 505
		ENEDIS	572
Autres (pertes d'exploitation, ...)		Assurance	1 082
		France Telecom	820
		Maintenance	0
		Location de toiture (part fixe)	230
		charges de personnel	1 740
total :	8 841	**total :**	9 948

Résultat : -1 107 €

Location de toiture :

Part variable :	0
Part fixe :	230
TOTAL :	230 €

Commission électorale

Au titre de ces nouvelles dispositions, entrant en vigueur le 1er janvier 2019, il va être créé dans chaque commune, une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus du maire d'inscription ou de radiation, et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24 et le 21ème jour avant chaque scrutin ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an, dont la composition diffère selon les cas de figure définis par l'article L 19 nouveau du code électoral.

La commission sera composée d'un conseiller municipal pris parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet, d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de grande Instance.

A l'unanimité Mickaël GRÜNWEISER est le membre du Conseil Municipal d'Ouessant désigné pour siéger au sein de la Commission électorale.

Fin du Conseil à 16h30